

DELIBERATION N° 03 - CREATION D'UN BATIMENT CULTUREL ET SPORTIF - LANCEMENT DU PROJET ET DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : M. LOMBARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-29 ;

Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment son article 8 ;

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment ses articles 88 à 90 ;

Vu le courrier de l'Ordre des Architectes nous donnant conseil sur la procédure à suivre suite à notre sollicitation en date du 16 décembre 2016 ;

Vu la délibération n°9 du Conseil Municipal du 12 décembre 2016 relative à la création d'un bâtiment culturel et sportif - lancement du projet et demande de subvention ;

L'actuel Centre Georges Brassens, sis 444, rue de Secours à Ludres, est un bâtiment multi-activités, destiné au monde associatif et aux familles de Ludres.

Toutefois, il n'est plus adapté à l'accueil « décent » du public et ce pour de multiples raisons : manque d'aménagements destinés aux personnes handicapées, insuffisance de places de stationnement et emplacement trop proche du secteur résidentiel. Par ailleurs, les bâtiments ne répondent plus aux normes techniques concernant l'isolation, les rendant très énergivores.

La perspective de leur réhabilitation a été écartée, d'une part en raison d'une mise à niveau trop complexe à mettre en œuvre ; d'autre part parce que la plupart des activités offertes par le Centre devraient s'interrompre pendant la durée des travaux, estimée à 18 mois, mettant en péril l'existence-même de ce Centre.

L'objectif des travaux est donc de construire un bâtiment culturel et sportif rue Marie Marvingt, sur un terrain appartenant à la commune, dans le prolongement de l'Aire de Jeux Couverte et du skatepark. Cet ensemble viendra se substituer au Centre Georges Brassens en totalité.

Il a pour objectif d'accueillir bien entendu l'association "Centre Georges Brassens" mais également comme à l'heure actuelle, d'autres associations ou d'autres utilisateurs potentiels (actuels et éventuellement à venir).

L'ensemble des travaux s'intégrera dans une démarche de Développement Durable, en tenant compte des impératifs techniques de chaque activité pratiquée et du terrain d'assise.

Le montant total de l'opération est estimé à 2,6 M€ HT de travaux.

Le montant prévisionnel de la mission de maîtrise d'œuvre est estimé à 260 000 € HT.

Compte tenu des montants de l'opération, il convient, pour se conformer à la législation, de mettre en œuvre un concours d'architecture.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°9 du Conseil Municipal du 12 décembre 2016. En effet, l'Ordre des Architectes consulté pour conseil et participation à la procédure de concours d'architecture, nous a fait connaître ses conclusions par une correspondance en date du 20 décembre 2016. Dans un esprit de conciliation et pour nous conformer à leurs avis, nous prenons acte de leurs remarques dans la présente délibération et réévaluons la prime allouée aux candidats sélectionnés dans le cadre du concours.

La procédure engagée avec publication au BOAMP (Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics) sous la référence n°16-180781 a été annulée. Elle sera relancée et fera l'objet d'une nouvelle publication prochainement.

Conformément à l'article 8 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et aux articles 88 à 90 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le montant de la maîtrise d'œuvre impose une sélection de candidats sur les modalités d'un "concours d'architecture restreint".

Le jury émettra un avis sur les candidatures et sur les offres. Il sera composé des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) ainsi que d'un tiers au moins de personnes ayant la même qualification professionnelle que celle demandée aux candidats dans le cadre du concours.

Cette phase comportera un appel à candidatures à l'issue duquel 3 équipes de concepteurs seront sélectionnées selon les critères de qualités professionnelles et financières, références, motivations et moyens. Les compétences demandées aux membres de l'équipe sont notamment : architecte, bureaux d'études techniques dans les spécialités énergie, fluides et structures.

Ces équipes devront fournir une "esquisse plus" conforme au règlement du concours qui leur sera remis.

Les candidats admis à concourir ayant remis des prestations conformes au règlement du concours percevront une prime de 20 000 € HT. Cette prime pourra être réduite et/ou supprimée sur proposition du jury en cas de prestations insuffisantes ou non-conformes. La prime du candidat attributaire sera intégrée à ses honoraires dans le cadre du marché.

Ce projet sera financé par autofinancement, par emprunt et par des subventions auprès de partenaires extérieurs.

La commission urbanisme, travaux, patrimoine et sécurité a donné un avis favorable le 26 janvier 2017.

Intervention de Monsieur le Maire :

Cette délibération fait suite aux remarques de l'Ordre des Architectes, qui a été consulté lors du lancement de la première procédure.

En effet, afin d'éviter tout recours, nous avons souhaité repasser cette délibération en Conseil Municipal et ainsi intégrer leurs remarques. En effet, un recours retarderait encore la procédure de 6 à 12 mois voire plus et nous nous étions engagés à réaliser ce bâtiment dans les 5 ans et devrait être aux normes pour 2020 ; le Centre Brassens étant complètement obsolète.

La création de ce bâtiment n'étant pas très complexe, nous avons fait le choix de ne retenir que 3 candidats. De plus, nous avons la possibilité de diminuer le montant de la prime si le projet n'est pas conforme.

Je trouve que demander 20 000 € pour concourir, même si nous sommes dans un marché important, me semble excessif. Cette profession veut se protéger et défendre ses candidats face aux procédures de marchés publics.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation telle que décrite précédemment ;
- de fixer à 20 000 € HT maximum le montant de la prime à percevoir pour chaque candidat admis à présenter une offre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à faire toutes les démarches de demandes de financement auprès de partenaires extérieurs potentiels ;
- cette délibération annule et remplace la délibération n°9 du Conseil Municipal du 12 décembre 2016 relative à la création d'un bâtiment culturel et sportif - lancement du projet et demande de subvention.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget 2017 et le seront sur les budgets suivants.

Intervention de Monsieur le Maire :

Je voudrais remercier Philippe GOETZ et les clubs sportifs pour la belle soirée des trophées des sports de vendredi soir, qui a été parfaitement organisée. Merci également à Germain Chardin, champion d'aviron, et Justine Kamara Miss Lorraine et 4ème dauphine de Miss France pour leur présence.

Je voudrais également saluer la nouvelle récompense reçue par la ville : le label ville active et sportive avec 3 lauriers. Seules 22 villes ont obtenu cette distinction sur plus de 176 participantes. Merci à Philippe GOETZ, au Directeur Général des Services, au bureau municipal des sports et à la commission pour la réalisation du dossier. C'est un grand plaisir de recevoir ce trophée que nous avons pour deux ans. Cela fera l'objet d'une publication spéciale dans la presse. En Meurthe-et-Moselle, Laneuveville-devant-Nancy a également obtenu un laurier et Heillecourt 2.

Une enquête publique relative au projet d'extension de FM Logistic au Dynapôle est en cours. Une permanence aura lieu le mercredi 8 février de 15h à 17h à Ludres et deux à Fléville : le vendredi 24 février 2017 de 15h à 17h et le samedi 18 février 2017 de 10h à 12h.

Une très belle exposition de qualité sur la bataille de Nancy de 1477 est à voir à la Médiathèque jusqu'au samedi 25 février 2017. Elle a été réalisée par Olivier Petit, aidé de Raphaël Charpy et de certains collègues : merci à eux pour le beau travail effectué.